



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION AÏE AÏE AÏE POUR LE SPECTACLE "ERSATZ"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision n° 0032-2026 du conseil municipal du 20 mars 2026 désignant Alexis DARMOIS en qualité de Maire,

VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT la programmation du théâtre l'Eclat pour sa saison 2025-2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec l'association AÏE AÏE AÏE domiciliée 3 rue de Lorraine 35000 RENNES pour deux représentations du spectacle « Ersatz » à la Micro-Folie le jeudi 2 avril 2026 à l'occasion du festival Le NOOB pour un montant de 3.728,87 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 30 mars 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026



ID : 027-200077329-20260330-DEC_0121_2026-AU